

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN
24, RUE HAUTE
1300 WAVRE

N° 229

O C T O B R E 1988

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club philatélique : jeudi 20 octobre à partir de 19 heures 30 au local habituel "Cf de la Paix", place du Sablon à Wavre.

Réalisations inter-membres à partir de 20 H 15 (pp 5, 7 & 8).
Distribution des nouveautés par M. P. Jottard.

Tombolas gratuite et payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Jean Dessy

Lots de la tombola payante

Belgique N° 876-78 Basilique de Koekelberg	1.600 F	xxx
Belgique N° 964-66 Charles-Quim	325 F	xxx
Belgique N° 1708-11 Culturelle 74	100 F	xxx
Belgique N° 1778 Dr Hemerijckx; 1427-31 Erasme	100 F	xxx
Belgique N° 1437-42 Solidarité 67	90 F	xxx
Belgique N° 1836 Handicapés; BF 44 Postphila I	80 F	Xxx
Belgique N° 1588 Croix-Rouge; 1800-02 J.O. 76	80 F	xxx
Belgique N° 1454-55 Croix-Rouge; 1590 J.O. 72	65 F	xxx
Belgique N° 1296-97 Résistance; 1732-73 Natation	55 F	xxx
France N° 844-47 Congrès T & T à Paris	70 FF	xx
France N° 606-08 Pétain	34 FF	xxx
France N° 863 Journée du timbre 1950	30 FF	xx

A U D R A P E A U B E L G E S.P.R.L.

Prêt à porter pour hommes

rue Haute, 24, 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12

C A F E D E L A P A I X

Carole d'échecs Club philatélique

Deux salles de réunion

place A. Bosch, 42 1300 WAVRE Tél 010/22.34.96

ASSIDUITE RECOMPENSEE
oooooooooooooooooooo

A l'issue de la réunion du mois de septembre, 38 membres ont déjà récupéré la moitié de leur cotisation. Ce remboursement est acquis après cinq présences effectives aux réunions mensuelles. D'autre part, 15 membres ont, dès à présent, acquis le droit de participer gratuitement au souper aux moules de février-mars prochain. Cette invitation est acquise après sept présences aux réunions mensuelles. De plus, 23 membres peuvent encore atteindre le nombre de 7 présences à condition de ne rater aucune des trois prochaines réunions !

NOUVEAUX CATALOGUES
oooooooooooooooooooo

Comme d'habitude le club a acquis les nouveaux catalogues Officiel ainsi qu'Yvert et Tellier. Ceux-ci peuvent être empruntés auprès du secrétaire, rue Haute, 24, 1300 à Wavre à raison de 5 F par jour et par catalogue.

Il s'agit là d'un service supplémentaire rendu aux membres. Il est bien certain que le club ne cherche pas à gagner sa vie par cette location mais uniquement à rentrer dans ses mises de fonds initiales.

JOURNEE D'ECHANGES
oooooooooooooooooooo

Le dimanche 16 octobre, le club philatélique de Wavre organise sa quatorzième journée d'échanges toutes collections. Celle-ci se tiendra de 9 à 18 heures en la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Wavre. Tous les genres de collections seront représentés : timbres-poste; cartes postales illustrées; monnaies; bandes dessinées; points Artis-Historia, Soubry...; chromos Liebg, Jacques, Côte d'Or....

Chaque collectionneur trouvera la l'occasion de compléter et d'enrichir ses collections.

Le président Hubert Havrenne et les membres du comité seraient très heureux de pouvoir vous accueillir à cette importante manifestation de la vie de votre club trentenaire !

Pour toutes vos assurances et prêts

Pour votre épargne

BRIGITTE LORGE-LADRIELLE ET MARCEL LADRIELLE

rue du Chemin de Fer, 15 1300 WAVRE Tél 020/22.23.28

Ouvert de 9 à 12 H & de 13 à 16 H sauf samedi sur rendez-vous

Lettre ouverte aux éditeurs du catalogue Officiel 1989

J'ai beaucoup d'amis parmi les membres de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste et j'ai maintes fois défendu leur profession souvent décriée par les collectionneurs.

Ce préambule pour leur dire que l'a 34e édition du C.O.B. millésime 89 est remarquable. Remarquable par son inutilité ! Pourquoi procéder à une nouvelle édition si c'est pour recopier à quelques détails près, celle de l'année précédente ? De qui se moque-t-on lorsque l'on affirme sans rire dans un éditorial que "les cotes ont été revues une à une au cours de séances-marathon et ce avec le plus grand sérieux (sic). Or, que constate-t-on ? Les 95 %, sinon plus, des cotes sont restées inchangées. Si le marché est stable et je pense qu'il l'est, qu'on le dise franchement et que l'on ne nous fasse pas croire que l'on a passé des heures et des heures pour recopier purement et simplement l'édition précédente.

Seconde remarque : lorsque l'on fixe un prix de vente de 435 Frs il faut que l'on s'y tienne ou alors c'est que le prix est surfait. Que constate-t-on ? Les négociants patentés l'offre en vitrine, sinon derrière le comptoir, avec des rabais allant de 10 à 50 % suivant l'insistance du client. Un peu de sérieux de ce côté ne ferait pas de tort à la crédibilité des négociants. Mais revenons au contenu. On a supprimé la seule partie spécialisée du catalogue pour la remplacer par un chapitre sur les timbres à idée européenne. Quel est l'intérêt de cette rubrique abandonnée depuis longtemps, sinon de tenter de liquider un stock de timbres "Europa" que nombre de négociants possèdent en surnombre. Arguer du peu de fluctuations du marché des timbres classiques me paraît un argument oiseux. Ou si l'on veut être logique avec soi-même, il fallait simplement supprimer toute l'édition 89 !

Quant à la rubrique "Timbres sur lettres" elle occupe royalement une page ! C'est peut-être un travail délicat, mais ce que des firmes comme Yvert et surtout Cérés pour la France, Michel pour l'Allemagne, Zumstein pour la Suisse ont pu faire, les responsables de notre pays sont-ils à ce point incompétents, qu'ils ne peuvent le réaliser pour la Belgique ? Poser la question....

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Enfin, si l'on peut admettre que l'on inclue dans le catalogue les timbres de nos anciennes colonies, pourquoi y ajouter ceux du Zaïre, du Rwanda et du Burundi ? Sinon pour faire vendre par une "agence gouvernementale" les vignettes de ces pays ?

Comment comprendre autrement la cotation timbre par timbre, des émissions du Zaïre et de la République Rwandaise, alors que celles du Burundi sont cotées en bloc ?

Voilà ce que j'avais à vous dire, Messieurs les Editeurs, en espérant que l'année prochaine les milliers de collectionneurs auront enfin en main un ouvrage qui fera honneur à la philatélie belge. Il est toujours permis de rêver !

H U B E R T H A V R E N N E

LE N° 2159 TRAIT RECHERCHE !

oooooooooooooooooooooooooooo

Un de nos membres, Victor Jancart, nous signale une grave lacune apparue dans le C.O.B. de 1989. En effet, ce catalogue renseigne pour le N° 2159 le chiffre sur lion héraldique à 9 F imprimé sur papier polyvalent et le cote à 20 F. En fait, ce timbre a également été émis sur une autre sorte de papier ! Un autre catalogue belge, le NET que certains semblent vouloir dédaigner cote ce timbre à 120 F. Victor Jancart achète à pleine cote du C.O.B. le dit timbre ! Et dire que le C.O.B. a nécessité d'incalculables heures de travail d'experts ou prétendus tels.....

G. O.

LES MARQUES DE TRI MECANIQUE

oooooooooooooooooooooooooooo

Au début de la réunion du jeudi 20 octobre prochain, Jean Ronsonnet, président du Groupe Etudes Ultra-Violet et automatisation postale, nous entretiendra brièvement des marques de tri mécanique. Il s'agit notamment de ces petites barres jaunes que l'on voit parfois sur certaines enveloppes.

PETITES ANNONCES

oooooooooooooooooooo

Recherche plaques de muselet de bouteilles de champagne, mousseux, blanquette de Limoux.....

Offre 30 F pour 100 points Artis-Historia et 40 F pour 100 points Soubry

Guy OTTEN, rue Haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12.

R E A L I S A T I O N S I N T E R M E M B R E S
D U J E U D I 2 0 O C T O B R E 1 9 8 8

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	2 L. TP "Liens" + affr. compl. E.P.			60	
2		1 L. TP "Liom" + Roue ailée + ambt. GAND-TOURNAI (Bil)			125	
3		3 L. PREOS, surch. 1963-1966			30	
4		6 L. PREOS, surch. Type F 1967			90	
5		10 L. TP "Liens" diff., dont pli taxé			120	
6		3 L. obl "Diamant" diff.			75	
7		1 L. TP 924, obl? Diamant (diff. du lot précédent) + griffe Yvoir			45	
8		1 L. Imprimé Pubs N° 75 + Grf CHAUD-FONTAINE			35	
9		8 L. Flammes diff. d'ANVERS			100	
10		4 L. 8 marques et étiq. de retour diff. dont "Inconnu à l'appel"			120	
11		1 L. Rec. TP 848A, étiq. Rec. Griffe renversée			150	
12		4 C.R. Diff. TP Liens et Baudouin mix			100	
13		5 C. et L. taxées + étiq. "Refusé pour la taxe"			125	
14		1 Bord. Ch. Fer T. Ch. Fer N° 337 & 350 Céd LA HULPE-LIEGE GMINs et BRUXELLES N° 1			50	
15		1 L. C/Remb. TP 429			120	
16		2 L. Exprès Affr. Mixtes TB			70	
17		1 L. Exprès TP 427 & 430, Obl. Ferr. NORD-BELGE DINANT			250	
18		5 L. Rec. Affr. Elström MIXTES diff.			120	
19		1 L. TP 1027A & 1694(2) obl. D.R. St Séverim			60	
20		1 L. Rec. Obl. et Etiq. de Rec. Expo 58 Bureau 4 TP 859 et 1064-65 vers l'Allemagne			150	
21	Belgique	10 4 marges	0	225	90	
22		812	xxx	210	100	
23		813	xxx	110	50	
24		823-25	xxx	750	350	
25		827-31	xxx	4200	2000	
26		860-62	0	1500	600	
27		941-42	xxx	200	90	
28		961-63	xxx	500	240	
29		987-89	xxx	550	250	
30		1030	xxx	160	75	
31		1039-45	xxx	750	350	
32		1159-62	xxx	135	60	
33		2163-68	xxx	700	320	
34		1182-87	xxx	425	190	
35		1188-90	xxx	150	70	
36		PA 28-29	xxx	400	180	
37		BF 29	xxx	2400	1150	
38		année 1962	xxx	1470	700	
39	Belgique	876-78	xxx	1600	775	
40		868-75	xxx	2500	1250	
41		849-59	xxx	1000	500	
42		834-40	xxx	2200	1100	
43		832-33	xxx	260	130	
44		827-31	xxx	4200	2100	

Dépôts-Relais : bureaux gérés par des facteurs ruraux ; ces bureaux, à activité restreinte, ont été organisés par l'A.R. du 12 janvier 1881.

Haltes de facteurs : A.R. ? - La première halte de facteur aurait été créée à Warquignies en 1925.

Haltes motorisées : En 1953, premier essai ; deux haltes motorisées créées - WEGNEZ et LAMBERMONT. En 1957, ce processus fut engagé définitivement. 3 haltes motorisées en 1957 - 310, en 1967 - 661, en 1976.

Les haltes motorisées remplacent, de plus en plus, les dépôts-relais et les haltes de facteurs.

Agences postales : A.R. du 4 août 1899. Bureaux gérés par des particuliers (magasin, épicerie, parfois maison particulière) et ce, dans les grandes villes.

OBLITERATIONS : En règle générale, les cachets possèdent 2 étoiles. Mais il y a des exceptions.

Quelques exemples ci-dessous.

Dépôts-relais. N° 1 - 7 points. N° 2 - 13 points. N° 3 - 7 points, étoiles de chaque côté de la date. N° 4 - pas de points (étoilés pleines) - N° 5 - pas de points (étoiles creuses). N° 6 - triangle en remplacement des points. N° 7 - étoiles à 6 branches et triangle. N° 8 - Touristique - 2 petites étoiles.

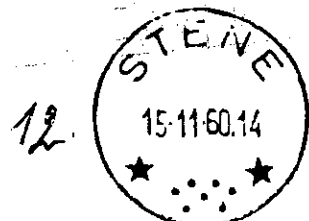
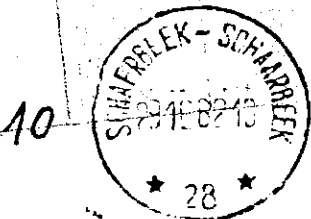
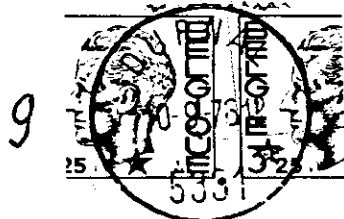
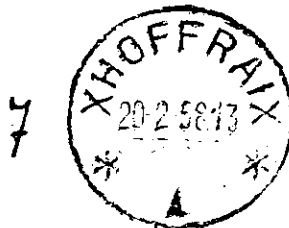
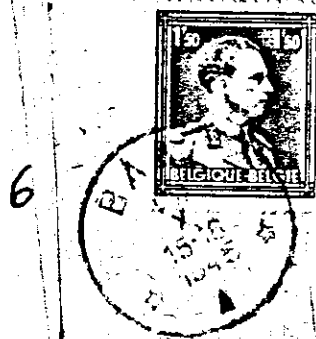
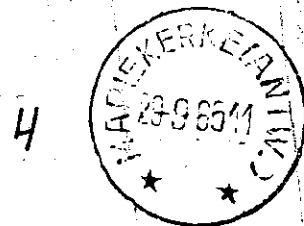
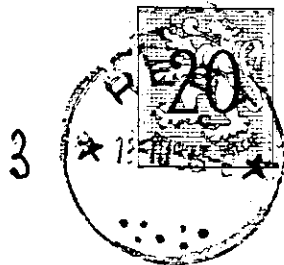
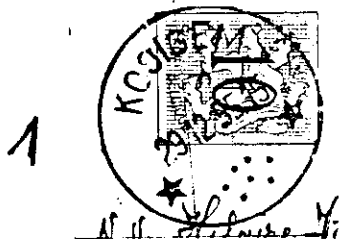
Haltes motorisées. N° 9 - avec code postal.

Agences postales : N° 10 - Numéro de l'Agence entre les étoiles.

N° 11 - Numéro de l'Agence de chaque côté de la date et 7 points. N° 12 - Pas de numéro - rare exception.

Bon ouvrage à consulter : LES CACHETS A ETOILES ... par H. HERMAN; J. SMIDTS et P. JACQUEMIN.

J. Hoeyenbrugge



4e	100	page	DESCRIPTION	xxx	500	250
	45	Belgique	PA 15-23 A	xxx	500	250
	46		PA 26-27		2500	1250
	47		184-86		250	125
	48		189		200	80
	49		213 B		125	60
	50		234-36		110	55
	51		401-03		550	250
	52		401 A		125	60
	53		420A+423A+425A		70	35
	54		427-28 + 427		200	100
	55		438-46		755	375
	56		456-57B		750	325
	57		465 A		650	325
	58		466-70		625	310
	59		479-80		50	25
	60		488-95		2000	1000
	61		538-45		375	180
	62		556-67		525	230
	63		583-92		150	65
	64		593-601		125	55
	65		603-12		225	85
	66		613-14		150	65
	67		615-22		140	65
	68		625-30		165	70
	69		647-52		150	60
	70		701-09		170	65
	71		716-24		180	75
	72		725-27 + 727 A		65	32
	73		737-41		775	350
	74		742		775	350
	75		743-47		850	395
	76		748-50		195	90
	77		751-55		3000	1350
	78		756-60		1200	595
	79		773-80		1850	925
	80		781-84		800	380
	81		787-91		2800	1300
	82		798-806		375	170
	83		807-10		550	250
	84		813		110	45
	85		823-25		750	330
	86		832-33		260	80
	87		842-44		1050	480
	88		847+847A+848		1450	600
	89		848AF/BF		260	95
	90		868-75		2500	1200
	91		908		150	60
	92		909-11		250	90
	93		927-29		5000	2100
	94		930-37		2500	1200
	95		938-40		1900	900
	96		946-51		7250	3500
	97		955-60		1600	685
	98		961-63		500	240
	99		964-66		325	150
	100		968-72		230	110
	101		973-78		1600	750
	102		979-85		2650	1200
	103		987-89		550	240
	104		991-93		450	175
	105		986; 990; 996		85	20
	106		998-1004		1600	700
	107		1008-10		110	50

5e

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
108	Belgique	184-86 (2)	xxx	500	245	
109		743-47		850	335	
110		814-22		2900	1150	
111		825-35		750	295	
112		827-31		4200	1670	
113		834-40		2200	875	
114		860-62		2250	895	
115		868-75		2500	990	
116		876-78		1550	615	
117		900-07		2900	1150	
118		918-23		2600	1030	
119		924-26 (4)		1400	350	
120		927-29		5000	1680	
121		938-40		1850	735	
122		955-60		1600	635	
123	973-78	1600	635			
124	970-85	2650	1000			
125	987-89	550	210			
126	991-93	450	170			
127	994-95	525	205			
128	998-1004	1600	635			
129	1008-10 (2)	220	55			
130	1013-18	475	190			
131	1025-26 (3)	480	100			
132	1032-36	1150	460			
133	1037 (4)	320	65			
134	1047-52 (2)	360	100			
135	1053-62 + PA 30-35	725	260			
136	1069 (4)	500	245			
137	1070	2850	1100			
138	1072	500	210			
139	1073	2500	950			
140	1076-81	750	300			
141	1096-1101	825	325			
142	1114-20	750	265			
143	1131-32 (3)	165	45			
144	1133-38	800	275			
145	1154-58	475	160			
146	1163-68	700	275			
147	1169-71	360	75			
148	1176-81	750	265			
149	1182-87 (2)	850	220			
150	1198-1203	500	125			
151	1216-21 (2)	550	110			
152	1255-58 (4)	260	52			
154	1262-68 (2)	440	155			
155	carnets 1 & 2	1000	390			
156	Militaires 2-5 (10)	400	50			
157	France	975; 987	xx	10	30	
158		976-81	xx	50	150	
159		982	xxx	15	45	
160		983	xxx	11	33	
161		984	xx	18	54	
162		985	xxx	11	33	
163		986	xx	58	174	
164		988	xx	70	210	
165		989-94	xxx	1100	3300	
166		995	xxx	38	115	
167		996	xx	11	33	
168		997	xx	11	33	
169		998	xxx	60	180	

6e